

Procès-verbal
Conseil d'administration
Scène nationale Carré-Colonnes
Réunion du 19 décembre 2024 à 18h30
Salle Hélène Dubourdieu – au Carré à Saint-Médard-en-Jalles

Collège des membres fondateurs :	
8 représentants de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles	
Stéphane DELPEYRAT	Présent
Pascale BRU	Excusée
Lisiane BERNIER	Présente
Bernard CASES	Excusé
Pascal TARTARY	Excusé
Cécile MARENZONI	Présente
Patrice CLAVERIE	Excusé
Jacques MANGON	Excusé
6 représentants de la Commune de Blanquefort	
Véronique FERREIRA	Présente
Jean-Claude MARSAULT	Présent
Valérie CARPENTIER	Présente
Lucie GATINEAU	Excusée
Dominique SAITTA	Excusé- Pouvoir
Nelly LOUEY	Excusée
Collège des personnalités qualifiées :	
<u>1 représentant de l'État :</u>	
Le DRAC représentée par Mme Maylis DESCAZEAUX ou sa son représentant.e, M. Bruno MIKOL	Présent
<u>1 représentant du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :</u>	
Virginie LENOIR	Excusée-Pouvoir
<u>2 personnalités qualifiées issues du milieu culturel :</u>	
M. François POUTHIER désigné par la Ville de Blanquefort	Excusé
M. Christian LAUBA désigné par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Excusé
<u>2 personnalités qualifiées issues du monde associatif :</u>	
La Présidente de l'ABCS Mélanie BINET représentée par Jacques LAFOUGÈRE désigné par la Ville de Blanquefort	Excusée
La présidente de Ca'Danse Mme Carole BIBES désignée par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Excusée- Pouvoir
<u>2 représentants des usagers :</u>	
Mme Dominique GOLDHABER	Présente
M. Pierre SIRIO	Présent
<u>2 représentants des personnels :</u>	
Mme Juliette DASSIEU	Présente
M. Noric LARUELLE	Présent

Ouverture de la séance par Stéphane DELPEYRAT.
Secrétaire de séance : Lysiane BERNIER.

11 administrateur·ice·s sont présent·e·s et 3 pouvoirs ont été donnés. Le quorum est atteint.

Ont assisté à la séance du CA :

Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Sophie Joly- Directrice générale Adjointe Pôle Ville citoyenne, culturelle et numérique

Pour l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes :

Sylvie Violan- Directrice

Thomas Neyhousser- Administrateur général

Adélaïde Sieber- Administratrice adjointe

Marion Franquet- Secrétaire générale

Pour la DRAC Nouvelle-Aquitaine :

Gwénaëlle Groussard

Ouverture de la séance

Stéphane DELPEYRAT évoque le contexte actuel, qu'il qualifie de dystopique, notamment dans un contexte où Donald TRUMP a été élu à la Présidence des Etats-Unis et où les conséquences de la dissolution de l'Assemblée nationale de juin dernier se font ressentir. Par ailleurs, l'avenir du nouveau gouvernement reste incertain. Un important dérapage des finances publiques au niveau du budget de l'État s'est opéré. De fortes baisses de charges, de l'ISF, des taxes, ou encore des cotisations sociales ont été effectuées pour relancer la croissance. Cependant, selon Stéphane DELPEYRAT, ce n'est pas une relance de la croissance, mais une distribution aux actionnaires qui a été réalisée. Un déficit de 60 milliards d'euros est donc apparu. Cela correspond aux baisses d'impôts qui avaient été décidées. Le pays s'est privé de 40 milliards d'euros de recettes. L'État se tourne maintenant vers les collectivités, bien qu'elles n'y soient pour rien, en leur demandant de participer à un effort collectif. Cela explique la décision de la Scène nationale Carré-Colonnes d'ajuster l'ordre du jour du Conseil d'administration traditionnellement consacré au vote du BP. La situation étant trop floue, cette réunion va servir à évoquer les questions plus administratives. Un second Conseil d'administration se tiendra ultérieurement afin de voter le BP25 qui reste en suspens en espérant que la situation sera plus claire au mois de février.

Ensuite, Stéphane DELPEYRAT évoque les 11 milliards d'euros que l'État souhaite prélever aux collectivités. Si ce qui a été présenté dans la loi de Finances est confirmé, la Métropole va passer en épargne négative. Pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles, l'épargne sera divisée par deux. Par ailleurs, le prélèvement effectué par l'État sera légèrement supérieur au budget alloué à la Scène nationale Carré-Colonnes et au CCAS. Cette situation vient s'ajouter à des épisodes compliqués à absorber, comme le Covid ou encore l'inflation. Tous ces événements complexifient la visibilité du budget de la Scène nationale Carré-Colonnes pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles. À ce jour, Stéphane DELPEYRAT ne peut pas dire au Conseil d'administration si le budget de l'institution va être augmenté ou même maintenu. La ville de Saint-Médard-en-Jalles doit rembourser ses emprunts. C'est une chose qu'elle ne peut faire qu'avec son épargne. Elle doit dégager un excédent qui permet de rembourser les emprunts passés et de financer des actions nouvelles. Cette situation est inédite. Il faut donc réussir à trouver un équilibre pour que la ville de Saint-Médard-en-Jalles conserve une certaine sécurité. Pour donner un ordre de grandeur, Stéphane DELPEYRAT explique à l'instance que la Métropole doit économiser 100 millions d'euros en investissement et environ 50 millions d'euros en fonctionnement. Pour une ville comme Saint-Médard-en-Jalles, perdre la moitié de son épargne serait très compliqué. Il faut donc espérer que cette situation n'arrivera pas. Stéphane DELPEYRAT s'enquiert de questions éventuelles. Enfin, il évoque la déclaration du 18/12

signée par Sylvie VIOLAN et publiée dans Télérama.

Sylvie VIOLAN explique que l'ensemble des réseaux, des labels d'État, des associations, des opéras, des centres chorégraphiques, des centres dramatiques, mais aussi des CNAREP, France Festivals et l'association des Scènes nationales ont rédigé une déclaration commune sur les problèmes budgétaires rencontrés, mais également à propos des attaques idéologiques que ces acteurs ont pu rencontrer.

Stéphane DELPEYRAT confirme qu'il faut défendre la Culture et tout ce qu'elle incarne. L'économie, le commerce ou les marchandises ne sont pas les seuls sujets qui comptent. Certaines valeurs comme la curiosité, l'intelligence ou l'esprit critique ne sont pas très partagées, mais ont leur importance. Il assure à l'instance que la Scène nationale Carré-Colonnes n'est pas sur le point de fermer. Il souhaite simplement rappeler les efforts qui vont devoir être fournis.

Lysiane BERNIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du PV du CA du 28 juin 2024

En l'absence d'observation, Stéphane DELPEYRAT met aux voix le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 juin 2024.

◇ Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 28 juin 2024 à l'unanimité.

Stéphane DELPEYRAT souhaite rappeler, avant la présentation du point suivant, qu'il est indispensable de consacrer un CA à des réflexions relatives à la préservation de la culture et de l'EPCC.

Sylvie VIOLAN ajoute que dans le cadre du renouvellement de la CPO une série de rencontres est prévue afin de travailler sur les objectifs partagés entre la Scène nationale Carré-Colonnes et les tutelles pendant les mois de janvier, février et mars. Cependant, si certains des membres du CA souhaitent prendre un temps de discussion ouverte sur ce sujet, cela pourra se dérouler lors du Conseil d'administration de février.

Stéphane DELPEYRAT pense que cela est nécessaire.

1- Délibération n°1 - 2024 - 354 – Conventions de partenariat et de mise à disposition de moyens

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

Thomas NEYHOUSSE rappelle que deux conventions lient la Scène nationale Carré-Colonnes avec les deux collectivités membres fondatrices de l'EPCC, la ville de Blanquefort et la ville de Saint-Médard-en-Jalles. La première convention concerne les partenariats et définit les modalités des échanges, des réunions et des bilans à réaliser avec les collectivités. La seconde convention concerne la mise à disposition des locaux. Antérieurement, ces conventions disposaient de calendriers différents. Cela a été revu en 2023 afin que ces deux calendriers se rapprochent de celui de la CPO. Les conventions arrivent donc à échéance au 31 décembre 2024 et doivent donc être renouvelées. Ces dernières sont identiques à celles travaillées et votées pour 2023-2024. Une modification a cependant été réalisée en ce qui concerne la convention de mise à disposition de Saint-Médard-en-Jalles, afin qu'une attention particulière soit portée aux besoins de l'école de musique et de danse en termes d'accessibilité à la salle Hélène Dubourdieu.

Stéphane DELPEYRAT informe l'instance de la réflexion en cours au sujet de la réhabilitation du Carré. Il a été décidé, avec la Métropole, d'effectuer un travail en deux étapes. Pour l'heure, Stéphane DELPEYRAT continue de réfléchir à l'idée de déplacer la médiathèque actuelle dans le parc du Bourdieu. Cela n'est pas acté, mais le projet est en cours de réflexion. Pour le moment, il

n'existe aucune opposition de principe. Si cela se passe ainsi, le Carré pourra être réaménagé de manière différente et gagner de la place. Cela pourrait également être pratique pour les écoles de musique et de danse de la ville. Des travaux auront lieu l'été prochain en ce qui concerne l'isolation du bâtiment et l'électricité. Ensuite, les aménagements de l'intérieur avanceront. Il existe également certaines contraintes techniques, comme le besoin de désamiantage des locaux par exemple. Le fait de déplacer la médiathèque permettrait de réaliser des travaux, sans pour autant fermer l'intégralité du bâtiment pendant la durée des rénovations. La Métropole s'est engagée financièrement, par une lettre, sur le montant de ces derniers. La DRAC et la Région devraient apporter leur aide financière pour la médiathèque. Cela serait appréciable, notamment au vu du coût qu'un déménagement représente.

Stéphane DELPEYRAT soumet la délibération aux voix.

Bruno MIKOL confirme les problématiques liées au déménagement de la médiathèque, qui sera accompagné par la dotation générale de décentralisation gérée par la Préfecture et instruite par la DRAC. Une réflexion serait à mener sur les aménagements à réaliser au Carré, afin de réfléchir à la façon dont cela pourrait intégrer la CPO. En effet, cela pourrait influencer de manière majeure la question de l'investissement. Il faut également évaluer l'impact que pourront avoir les travaux de l'extérieur des locaux, vis-à-vis de l'intérieur de ces derniers.

Stéphane DELPEYRAT est d'accord avec M. MIKOL. Il ne faut pas dissocier le projet de la Scène nationale du lieu, qui doit rester ouvert. Tous les acteurs, y compris la DRAC, doivent y trouver leur place et une satisfaction vis-à-vis de leurs orientations culturelles. Il faut donc que ce soit intégré dans la CPO. Il révèle que la Métropole s'est engagée à hauteur de 28 millions d'euros pour la réalisation de ces travaux. Ce projet est important et sera également couteux pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles, bien qu'elle compte sur un certain nombre d'aides de la part des différents acteurs.

◇ Le Conseil d'administration adopte les conventions de partenariat et de mise à disposition de moyens à l'unanimité.

2- Délibération n°2- 2024- 355- Convention de co-portage FAB 2025

Rapporteur : Sylvie VIOLAN.

Véronique FERREIRA s'excuse pour son retard et salue les membres de l'instance.

Sylvie VIOLAN rappelle que la convention existe depuis la création du FAB, qui fêtera sa dixième édition en 2025. Celle-ci est valable pour l'année 2025 uniquement, contrairement aux années précédentes, où elle était trisannuelle. Un travail de clarification a été effectué. En effet, les modalités n'étaient pas suffisamment claires en ce qui concerne le partage des engagements de la Scène nationale Carré-Colonnes et de l'association FAB. Elle rappelle qu'une association basée à Bordeaux organise le FAB et que la Scène nationale Carré-Colonnes le coorganise, puisqu'elle propose une part importante de spectacles qui sont intégrés au programme du festival. De plus, elle participe à une mutualisation des moyens. C'est ce qui est détaillé dans la convention présentée ce jour. Un travail a également été fait avec la ville de Saint-Médard-en-Jalles sur l'identité du FAB, afin de définir l'identité propre à la Scène nationale au sein du festival. Sylvie VIOLAN rappelle que le FAB repose sur deux axes principaux : suivre le fleuve et ses affluents, et habiter la ville. Il concerne donc principalement la ville, l'eau et la question des mutations urbaines. La Scène nationale Carré-Colonnes s'est mise en recherche d'une ligne directrice, propre à Saint-Médard-en-Jalles, autour de la question de la forêt, en intégrant le projet de « La ville dans la forêt » comme une entité du FAB. Un petit virage du projet artistique va donc s'opérer dès 2025.

La convention détaille également les différents apports. Les premiers articles présentent les contributions de l'association, qui a une petite équipe de 3,5 ETP, dont Sylvie VIOLAN qui travaille à la Direction à mi-temps et Amance RIQUOIS-TILMONT qui s'occupe de la question des publics à la Scène nationale Carré-Colonnes et au FAB. Enfin, un service de production est la partie la plus

importante du FAB. En effet, l'association déploie énormément de projets. L'association FAB compte également une administratrice. Depuis mai dernier, l'équipe du FAB a des bureaux à la Fabrique POLA. La communication du festival est un point important, avec un budget total de 97 000 euros. 77 000 euros sont apportés par l'association et 20 000 euros par la Scène nationale Carré-Colonnes. Le budget du FAB est principalement financé par la ville de Bordeaux et par la Métropole. Il s'élève à 333 000 euros. La quasi-totalité est affectée à l'espace public et 43 000 euros sont destinés à la programmation en salle. Cette dernière est systématiquement copportée par des partenaires. Ils sont environ 50 sur la métropole.

Pour les spectacles labellisés FAB proposés par la Scène nationale Carré-Colonnes, un apport en moyen humain valorisé à hauteur de 90 000 euros est apporté. Pour les projets mutualisés, l'institution donne environ 12 000 euros pour la technique et 10 000 euros pour la communication. Pour le FAB, environ deux tiers des spectacles sont à Bordeaux et dans la métropole. Les autres spectacles sont situés à Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort. Selon les années, entre sept et dix spectacles de la Scène nationale Carré-Colonnes se déroulent dans le cadre du FAB, à Saint-Médard-en-Jalles et à Blanquefort. Cela représente un budget de 220 000 euros. Des recettes de billetteries et de partenariats à hauteur de 60 000 € étant également dégagées, cela représente un apport consolidé de 160 000 € sur le budget de la Scène nationale Carré-Colonnes. Cette année, il est prévu que 50 000 euros soient affectés au projet « Une ville dans la forêt ».

Stéphane DELPEYRAT rebondit sur ce point. Un travail important est réalisé depuis 2020 sur la question de la nature, de la biodiversité et de la forêt. Saint-Médard-en-Jalles a d'ailleurs été élue meilleure commune biodiversité 2024. Ce projet se poursuit donc dans le FAB et au sein de la Scène nationale Carré-Colonnes. Par ailleurs, un projet est en cours avec Jean BLAISE, bien que cela ne puisse avancer au rythme espéré à cause du contexte évoqué en début de réunion. L'idée du projet est de relier les différents espaces culturels et publics par des œuvres d'art, comme cela est fait pour Le Voyage à Nantes. Stéphane DELPEYRAT est très heureux de cette perspective, puisque la question de l'art dans l'espace public est un sujet important. Le projet est également construit autour de la nature. En effet, Jean BLAISE est parti du postulat qu'en faisant l'acquisition de certains espaces, comme le parc du Bourdieu par exemple, les animaux avaient été dérangés et qu'ils allaient, de fait, venir en ville. Ainsi, des sculptures autour de ce thème vont être installées dans la ville et notamment dans le parc du Bourdieu. Stéphane DELPEYRAT précise que le projet ne représente pas une somme si importante. Par exemple, la ville de Nantes a vécu une belle ascension économique grâce au travail réalisé sur la culture. Le projet « Une ville dans la forêt » est notamment travaillé en collaboration avec Cynthia FLEURY, psychologue et psychanalyste, qui travaille dans les EHPADs, les centres de santé et les écoles, afin d'accompagner la ville pour que celle-ci conserve une dimension humaine. Le projet de ville forêt contient donc différents aspects et missions différentes, qui vont au-delà de l'aspect culturel.

Gwénaëlle GROUSSARD se demande quelles sont les propositions artistiques de la Scène nationale Carré-Colonnes dans le cadre du projet « La ville dans la forêt ».

Stéphane DELPEYRAT indique que la structure en est au début du travail. La Ville a sa propre action culturelle, tout comme la Scène nationale Carré-Colonnes a sa propre programmation et sa propre philosophie. Un travail de cohérence est cependant en cours. Sylvie VIOLAN y travaille également de son côté. Stéphane DELPEYRAT rappelle que la Scène nationale Carré-Colonnes est déjà très engagée dans cette direction, notamment avec le Jardin Secret. Par ailleurs, il annonce que les locaux de l'institution vont accueillir un restaurant solidaire en 2025. Il faut que Saint-Médard-en-Jalles et la Scène nationale Carré-Colonnes travaillent ensemble, tout en gardant leur indépendance. En ce qui concerne l'aspect budgétaire, il ne devrait pas y avoir de difficulté, puisque le projet n'est pas très coûteux. Stéphane DELPEYRAT évoque également le travail du pôle EAC. Ce dernier est important, puisqu'il permet un travail participatif, en collaboration avec les écoles.

Sylvie VIOLAN travaille principalement sur la forêt qui vient d'être accessible au public, la forêt du Bourdieu. Cet endroit emblématique est mythique pour les habitants de Saint-Médard-en-Jalles. Il est donc opportun de s'y intéresser de près et de consacrer le FAB 2025 à la découverte de cette forêt. Un travail de liaison est également en cours sur le fait de prendre soin de la nature et des

écosystèmes, en relation avec Cynthia FLEURY. L'objectif est de relier les espaces naturels et de les faire coïncider avec le projet de Jean BLAISE, qui concerne les massifs forestiers de la ville. Pour ce qui est du projet de ce dernier, Sylvie VIOLAN est en attente du calendrier pour déterminer l'articulation exacte du projet.

Stéphane DELPEYRAT ajoute que si la DRAC est intéressée, il reste à sa disposition pour échanger à propos de ce projet.

Sylvie VIOLAN rappelle que trois ans plus tôt, la Scène nationale Carré-Colonnes avait beaucoup travaillé sur le sujet de la forêt dans le cadre de « Paysages en partage ». Ce projet s'appuie chaque année sur une unité paysagère définie par le Parc naturel régional du Médoc et la première des unités paysagères sélectionnée a été la forêt. La Scène nationale Carré-Colonnes connaît donc bien le sujet et connaît beaucoup de partenaires, tel que l'ONF, qui pourraient permettre de réaliser un travail de fond sur le côté artistique, scientifique et sur la question de la préservation de la forêt.

Stéphane DELPEYRAT soumet la délibération au vote.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la convention de co-portage FAB 2025 à l'unanimité.**

3- Délibération n°3- 2024- 357- Décision modificative au budget primitif 2024 n°2

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE.

Véronique FERREIRA propose à Thomas NEYHOUSSE d'allier la présentation de cette délibération avec la suivante.

Thomas NEYHOUSSE rappelle que la décision modificative est la délibération budgétaire qui permet d'ajuster les virements entre chapitres pour disposer des crédits, permettant d'assurer la clôture budgétaire de la Scène nationale Carré-Colonnes dans les meilleures conditions. Ainsi, dans certains cas, des crédits peuvent être réaffectés à d'autres chapitres. Par exemple, sur le chapitre 65 qui concerne les dépenses liées aux droits d'auteur, 5 000 euros sont réaffectés au chapitre 11. De plus, la Scène nationale Carré-Colonnes a bénéficié d'une subvention en 2023 pour le projet CURA. Celle-ci avait fait l'objet d'un report sur 2024. Cependant, aucune délibération n'a ouvert les crédits en 2024. Puisque des dépenses CURA ont été effectuées en 2024, il a fallu engager des dépenses supplémentaires pour réaliser le projet CURA, qui a été subventionné à hauteur de 100 000 euros. Une petite partie de la somme a été utilisée en 2023 et une partie plus importante passée en produits constatés d'avance a été dépensée en 2024. La partie restante sera utilisée en 2025. 61 256 euros de crédits doivent être ouverts pour CURA afin de faire face aux dépenses de l'année 2024. Par ailleurs, la Scène nationale Carré-Colonnes a un besoin en chapitre 012 sur les dépenses salariales, notamment en ce qui concerne les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) et les recrutements de renfort qui ont été effectués. Les frais engagés pour ces derniers ont cependant été compensés par des remboursements de la CPAM et de Audiens liés aux salariés absents pour le remplacement desquels des renforts ont été engagés pour les remplacer.

En ce qui concerne le chapitre 022, ce dernier concerne les dépenses imprévues, qui ont déjà fait l'objet d'une mobilisation sur le chapitre 012 pour assurer le calendrier de paie imposé par le Service de Gestion Comptable. Une somme de 35 000 euros a donc été mise en dépenses imprévues, comme chaque année, et doit être justifiée. En prenant en compte tous les mouvements, la modification du budget s'élève à + 121 301,40 euros et porte le budget de fonctionnement à 3 425 340,33 euros, équilibrés en recettes et en dépenses. Ces éléments vont permettre d'assurer une clôture budgétaire satisfaisante.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la décision modificative au budget primitif 2024 n°2 à l'unanimité.**

4- Délibération n°4- 2024- 356- Justification utilisation des crédits chapitre 022

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

Le point a été présenté avec le précédent.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la justification de l'utilisation des crédits du chapitre 022 à l'unanimité.**

5- Délibération n°5- 2024- 358- Créance prescrite et reprise de provision

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

Thomas NEYHOUSSE explique que l'année passée, une provision pour créance douteuse a été passée sur la créance du Pian Médoc. Dans les provisions de la Scène nationale Carré-Colonnes, il restait à titre provisoire 846 euros. Le trésorier a donc demandé que cela passe en créance prescrite. Chaque année, il faut présenter au CA l'actualisation des provisions. Compte tenu du fait que cette provision passe de créance douteuse à créance prescrite, il n'existe plus de provision comptabilisée pour créance douteuse au 31/12/2024. Il faut donc acter que cette créance du Pian Médoc est définitivement perdue. Ces créances sont anciennes. Que ce soit la Scène nationale Carré-Colonnes ou la Ville du Pian Médoc, personne n'avait de certitude concernant la nature et la réalité de la créance.

Véronique FERREIRA rassure l'instance sur le fait que, malgré la période difficile, cela ne mettra pas en difficulté le budget de la Scène nationale Carré-Colonnes.

En l'absence de remarques, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la créance prescrite et la reprise de provision à l'unanimité.**

6- Délibération n°6 2024- 359- Débat d'orientation budgétaire

Rapporteurs : Sylvie VIOLAN et Thomas NEYHOUSSE

Véronique FERREIRA explique que la raison de son retard ce jour était sa présence en réunion budgétaire de la métropole. Comme les autres collectivités, la métropole doit finir de rédiger le rapport d'orientation budgétaire pour le 17 janvier. Cela s'inscrit dans un contexte où le Premier ministre vient d'être nommé et ne dispose pas encore de gouvernement. Par ailleurs, un discours de politique générale est prévu le 14 janvier. Le vote du budget de la métropole a donc été reporté afin de disposer d'éléments plus tangibles pour le valider. Cependant, en rendant leur rapport le 17 janvier, elle et l'ensemble des collectivités ne disposeront pas nécessairement de toutes les informations utiles. Ainsi, les éléments présentés ce jour sont uniquement des orientations. Elle ajoute que sur certains points, il n'est même pas encore possible d'établir des orientations. Pour ce qui est de Blanquefort, les orientations budgétaires de la ville ne sont pas encore finalisées. Elle prend un exemple afin d'illustrer son propos. Dans la version précédente du Projet de loi de finances 2025, il existait une question importante sur le fonds de réserve. Initialement projeté sur les 450 plus grandes collectivités, un travail a finalement été effectué afin d'évaluer la possibilité d'impacter 2 500 communes qui auraient un fort potentiel fiscal. La piste envisagée pourrait augmenter les impôts de ces collectivités de manière importante. Cela changerait beaucoup de choses pour les villes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort. Il est peu probable que les discussions tenues au Parlement précédemment reprennent de zéro à la rentrée. La situation reste donc difficile à appréhender. Cela engendre notamment la sollicitation des partenaires culturels, sociaux ou encore

économiques. Véronique FERREIRA assure que ces sollicitations ne sont pas réalisées de gaieté de cœur. Il va falloir faire preuve d'adaptation.

Sylvie VIOLAN ajoute dans le rapport d'orientation budgétaire un retour sur le budget 2024. Le paragraphe sur les perspectives 2025 est très court et indique simplement que la situation est trop incertaine. En ce qui concerne le retour sur le budget 2024, la première DM a été votée au mois de juin afin de faire rentrer l'apport de la Caisse des dépôts et consignations, qui a souhaité supporter le projet « Paysages en partage ». La seconde DM, présentée ce jour, porte le budget général à 3 425 340 euros. Sur le pré réalisé, il est possible de noter une augmentation d'environ 10 000 euros pour les dépenses affectées à la saison. Cela est notamment dû à l'inflation. Une augmentation importante des dépenses dédiées au festival *Échappée Belle*, à hauteur d'environ 45 000 euros, a également été identifiée. Cela fait quelques années qu'il faut réfléchir au budget de ce projet, qui ne semble pas suffisant. Enfin, une diminution des charges circonstancielles a été opérée pour le festival FAB. Cela est lié à l'absence d'une artiste libanaise, qui n'a malheureusement pas pu se produire sur scène à cause de la guerre au Liban. Les dépenses concernent donc la diffusion pour la saison, les festivals et la création ainsi que l'aide apportée aux compagnies et à l'accueil de résidences. Pour 195 000 euros, environ 20 compagnies par an sont aidées dans leur projet de création. Cette année, aucune utilisation de la ligne inhérente aux productions déléguées n'a été enregistrée. Enfin, les dépenses liées aux activités de médiation et de communication sont de 50 000 euros et 100 000 euros. Les 50 000 euros concernent l'action culturelle de manière générale, en dehors du projet « Paysages en partage ». Pour ce qui est des charges de personnel, des augmentations ont été compensées par des aides à l'embauche des apprentis, du FONPEPS et des versements de la CPAM. En ce qui concerne les recettes en billetterie, celles-ci sont très bonnes. 380 000 euros avaient été inscrits dans le budget primitif. Finalement, 395 000 euros devraient être recueillis. Cela représente une augmentation d'environ 4 % par rapport à ce qui avait été prévisionné.

Thomas NEYHOUSSE passe à la section investissement. En dehors des financements annuels des deux villes à hauteur de 56 000 euros, dans le but d'assurer le budget d'investissement courant pour le renouvellement du matériel, sur 2024, des subventions exceptionnelles ont été reçues pour financer la transition vers la technologie LED du parc de matériel d'éclairage. La ville de Blanquefort a donné 62 400 euros. En ce qui concerne la DRAC et la Région, des financements avaient été attribués à la Scène nationale Carré-Colonnes en 2023 et ont été reportés sur 2025 afin de lancer le renouvellement du matériel d'éclairage. Cependant, ce ne sera pas suffisant. Une discussion est en cours avec certaines collectivités pour pouvoir poursuivre ce renouvellement de matériel. Compte tenu de tous ces éléments, en 2024, le renouvellement du matériel d'éclairage a été financé à hauteur de 187 400 euros. Le budget total de la section d'investissement s'élève à 366 237 euros, équilibré en dépenses et recettes.

Sylvie VIOLAN ajoute qu'en ce qui concerne la section de fonctionnement, un résultat déficitaire d'environ 10 000 euros est attendu sur l'exercice 2024. Pour les perspectives 2025, il faut attendre que la situation se précise.

Gwénaëlle GROUSSARD s'interroge au sujet des investissements. La DRAC a versé 100 000 euros en 2023. Elle a donc besoin d'une visibilité vis-à-vis de l'actualisation du budget d'investissement, ainsi que d'une lecture pluriannuelle du chantier afin de comprendre quels seront les enjeux pour les prochaines années. Elle aborde également le sujet du Fonds vert.

Véronique FERREIRA n'a pas de certitude vis-à-vis du Fonds vert. Dans la précédente version du PLF, la plus grosse baisse était effectivement relative à ce point.

Yvon TREBOUT partage un retour d'expérience d'un de ses collègues, qui travaille dans une Scène nationale parisienne. Une étude a montré que le financement par le Fonds vert de la transition d'aide ne fonctionne pas. De fait, la structure évoquée a travaillé sur l'ensemble de son bâtiment, avec des travaux relatifs à l'étanchéité ou encore à l'isolation thermique. L'investissement de cette Scène nationale a été de 500 000 euros et a été intégré dans un projet d'envergure qui visait à remplacer

les lampes du bâtiment. Si le Fonds vert est utilisé uniquement pour la transition LEDs, il semblerait que le dispositif ne fonctionne pas.

Sophie JOLY indique que c'est la raison pour laquelle la volonté est de regarder ce qui est prévu sur Bordeaux métropole et pour les travaux de 2025 afin de monter un dossier tenant compte des travaux de rénovation du Carré.

Sylvie VIOLAN ajoute que cette question est également au cœur des préoccupations au niveau de l'Association des Scènes nationales (ASN).

Yvon TREBOUT explique que l'association REDITEC rassemble 400 directeurs techniques. Il vient également d'adhérer à l'association européenne Pearle, qui fait pression auprès des fabricants de projecteurs et de lampes pour freiner la transition LEDs, afin que les structures culturelles aient le temps de changer leur parc.

Véronique FERREIRA propose à Gwénaëlle GROUSSARD de reparler de ce sujet au moment du vote du budget, lors du prochain CA. Elle devrait disposer de plus d'informations.

Valérie CARPENTIER veut savoir si ce budget incertain va remettre en cause les spectacles prévus dans le cadre d'Échappée Belle.

Sylvie VIOLAN explique que la Scène nationale Carré-Colonnes est face à un problème de calendrier, mais également de modèle. En effet, *Échappée Belle* ne peut pas se tenir avec un nombre trop faible de spectacles. C'est notamment la raison pour laquelle la Scène nationale Carré-Colonnes dépasse son budget chaque année. Par ailleurs, le programme du festival est bouclé au mois décembre. Il est donc déjà prêt. Puisque la structure ne dispose pas des données budgétaires 2025, les problématiques liées au budget ne devraient en principe pas se répercuter sur la programmation d'*Échappée Belle* cette année.

Véronique FERREIRA souligne que le décalage entre le calendrier budgétaire et celui des saisons culturelles reste récurrent. Le budget est voté en année civile, mais la Scène nationale Carré-Colonnes travaille sa programmation en saisons culturelles. Elle aimerait qu'il soit possible de faire coïncider les budgets avec les saisons. Cependant, les statuts semblent interdire cela, puisque l'institution est un établissement public de coopération culturelle. Cela est dommage. Par exemple, la saison 2024-2025 est prête. Cependant, le budget 2025 ne l'est pas. Au moment où les budgets sont votés, la moitié de la programmation de la saison est déjà bouclée. Cela est un vrai problème pour la Scène nationale Carré-Colonnes, mais également pour les financeurs.

Sylvie VIOLAN confirme que la Scène nationale Carré-Colonnes doit anticiper, puisqu'une fois la programmation bouclée, il faut réaliser un travail d'organisation et de communication important. Les saisons sont donc anticipées un an et demi à l'avance. Dans d'autres structures, comme les Opéras par exemple, il faut presque trois ans d'anticipation.

Véronique FERREIRA demande aux membres du CA s'ils ont bien pris acte de cette présentation et s'ils ont pu s'exprimer comme ils le souhaitent.

◇ **Le Conseil d'administration confirme avoir pris acte de cette présentation et avoir pu s'exprimer, à l'unanimité.**

7- Délibération n°7- 2024- 360- Subventions 2025

Rapporteur : Véronique FERREIRA

Véronique FERREIRA explique à l'instance que le but de cette délibération est de lui donner l'autorisation de réaliser des demandes de subvention. Elle pense cependant que la Scène nationale Carré-Colonnes ne bénéficiera pas de toutes les sommes indiquées dans la délibération.

Bruno MIKOL souhaite revenir sur le point relatif aux orientations budgétaires. Il rappelle que la Scène nationale Carré-Colonnes est un établissement public. Il pense qu'il faudrait faire de la pédagogie et distinguer ce qui est de l'ordre des contributions qui concourent à l'objet développé par l'EPCC et ce qui est de l'ordre de la subvention, qui vient compléter des financements. La Scène nationale Carré-Colonnes est donc dans une double incertitude. Il faut se demander si les collectivités sont en capacité de garantir l'objet social de l'établissement public, en confirmant leurs contributions. Bruno MIKOL encourage donc Véronique FERREIRA à solliciter des subventions au moment où le budget sera voté pour les collectivités afin de soutenir l'activité de la Scène nationale Carré-Colonnes. Cela va également permettre d'appréhender la façon dont l'établissement va engager son activité pour les mois de janvier, février et mars, puisqu'aucune garantie de vote de budget ne sera donnée. En ce qui concerne la saisonnalité, il est assez courant que des établissements publics fonctionnent en semestre. Cela pourrait répondre en partie aux questionnements de Mme FERREIRA. Enfin, pour M. MIKOL, la convention pluriannuelle d'objectif permet de se projeter. Au vu des incertitudes existantes sur l'année 2025, il encourage la Scène nationale Carré-Colonnes à réfléchir à plus long terme et à la façon dont son modèle économique pourrait évoluer dans les années à venir.

Stéphane DELPEYRAT explique que la possibilité de réaliser un CA spécifique au sujet de la CPO a été évoquée.

Véronique FERREIRA ajoute que l'équipe de la Scène nationale Carré-Colonnes est très attentive à ce que le personnel de l'institution soit payé et que les engagements pris puissent être tenus. Elle ajoute que quoi qu'il arrive, elle fera en sorte que la Scène nationale Carré-Colonnes perdure. Le fait de se rassembler pour évoquer l'avenir est une évidence.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative aux subventions 2025 à l'unanimité.**

Point d'information

Présentation de la Saison 24-25

Rapporteur : Sylvie VIOLAN

Sylvie VIOLAN réalise un retour en image sur les actions culturelles tenues depuis le mois de septembre.

Le public a été présent en grand nombre en ce début de saison. Les équipes qui travaillent sur les différents projets sont extrêmement compétentes, que ce soit sur le plan technique ou organisationnel ou encore d'un point de vue relationnel avec le public. Tous les projets, tel que CURA par exemple, sont des expérimentations de travail très intéressantes.

Sylvie VIOLAN commence par présenter des images de la présentation de saison, qui s'est déroulée avec des extraits du spectacle *I-3* de Hamid BEN MAHI. Des journées d'accueil d'associations se sont également tenues avec les chargés du lien. L'exposition *Les 111* de Delphine TRENTACOSTA a également eu beaucoup de succès et a été prolongée afin d'accueillir des groupes scolaires dans le cadre du FAB. Elle portait sur la question de l'érosion du littoral. Elle présente également une photo du spectacle de *Skate Park*. Pour l'occasion, la scène du Carré s'est transformée en Skatepark et a permis d'accueillir des skateurs locaux. Elle présente également une photographie prise au parc de l'ingénieur. Celle-ci a été prise à l'occasion du spectacle de la compagnie Hors Surface, *Le poids des nuages*, qui a rassemblé 2 000 personnes. Sylvie VIOLAN évoque ensuite la dernière création du collectif OS'O, qui a donné lieu à quatre représentations aux Colonnes. Elle revient ensuite sur le spectacle *Bad Block*, qui s'est déroulé au Grand Foyer et qui a été créé par Céline GARNAVAULT. Une représentation de *I-3. être habitant* s'est également tenue en intérieur, dans la salle de Fongravey, à Blanquefort. Cette belle représentation s'est tenue pour les FABuleux

lycéens, qui étaient venus en nombre. Ils étaient 538. Elle passe ensuite à une photographie du spectacle de flamenco *Vuelta a uno*, présenté au Carré et précise que l'installation lumière était particulièrement belle.

Yvon TREBOUT en profite pour dire que tout le parc de matériel d'éclairage acheté dans le cadre de la transition LED a été installé ce soir-là.

Sylvie VIOLAN reprend la présentation de son support. Elle évoque notamment le spectacle *Les gros patinent bien*, qui s'était tenu en 2023 quatre soirs de suite aux Colonnes. Il a également été reprogrammé au Carré cet automne pour deux représentations au programme. Cela a très bien fonctionné. Ensuite, elle revient sur le spectacle *A l'eau, la terre*, produit par le FAB. C'est l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine qui a psychanalysé l'estuaire de la Gironde et ses affluents. Le spectacle a très bien fonctionné et sera sûrement reprogrammé. Sylvie VIOLAN évoque également *Un soir chez Boris*, qui a eu lieu dans une yourte installée au parc de Carpinet à Blanquefort. Cela a duré une semaine. L'idée de ce spectacle était de rentrer dans l'univers de Boris, dans sa yourte et dans sa solitude. Depuis septembre, le lancement de CURA a également eu lieu. OSTINATO est le titre du projet présenté à la Scène nationale Carré-Colonnes, mené par Andréanne BÉGUIN. Cette expérience est organisée par le CNAP afin d'associer pendant un an de jeunes commissaires à des scènes nationales. Andréanne BÉGUIN ne travaille que dans l'espace public et le tissu social. Trois cycles ont lieu dans l'année, chacun avec une résidence longue, un fishbowl et une célébration où l'atelier a été réalisé en public. Pour CURA #1 Articuler, les élèves ont effectué des sérigraphies de dessins ou de poèmes sur des serviettes. Une partition musicale du lycée Saint-Joseph a également été effectuée pour modifier la sonnerie de l'établissement. Enfin, le collectif Chuglu a réalisé « La soupe au caillou », à savoir une soupe collective réalisée avec tout ce que les gens ont donné. Le 18 janvier, sur le marché de Saint-Médard-en-Jalles, aura lieu « *Pas de quartier pour les clémentines* » avec Charles ANGEE, qui est actuellement en résidence longue à Technowest dans le cadre de CURA #2 Réparer. Il travaille sur les anciens sièges de la salle des Colonnes, qui vont devenir des œuvres d'art. Enfin, une troisième résidence a débuté à l'Escale des possibles, à Saint-Médard-en-Jalles, sur la question des tisanes et des plantes. Sylvie VIOLAN revient ensuite sur *Uba*, un spectacle qui s'est tenu sept fois à la période de Noël, que ce soit pour les comités d'entreprise, le public scolaire ou le tout public. Pour finir, elle évoque le spectacle de danse *Pode Ser - C'est toi qu'on adore* de Leïla KA. Enfin, PUNK.E.S qui rend hommage aux femmes du mouvement Punk s'est déroulé au Carré.

En ce qui concerne « Paysages en partage », cette année, l'unité paysagère sélectionnée est le littoral. Le projet débute par une journée d'information qui regroupe les enseignants, les animateurs des centres de loisirs, les bibliothécaires, les médiathécaires et les communautés de commune du Médoc et de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort. Ce projet, qui travaille sur trois temps - le temps familial, le temps périscolaire et le temps scolaire - a été lancé à l'automne. Il sera clôturé lors de l'Échappée Belle à laquelle chaque année, tous les protagonistes du projet sont invités à participer. De plus, une exposition présentera tout le travail effectué dans l'année. Sylvie VIOLAN en profite pour annoncer que l'OARA s'est engagé à faire une journée professionnelle à l'Échappée Belle sur la question des paysages. Elle rappelle que pour le moment, la Scène nationale Carré-Colonnes a accueilli trois compagnies en résidence : la compagnie Hors-série, la compagnie Volubilis et la compagnie Chara.

Véronique FERREIRA clôt la séance.